

Assurance contre les dommages accidentels, extension de garantie et assurance contre le vol

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie d'assurance : Accelerant Insurance Europe SA, Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles. Accelerant Insurance Europe SA est une société enregistrée en Belgique (numéro d'entreprise 0758.632.842) dont le siège social est situé à Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles. Accelerant Insurance Europe SA est une compagnie d'assurance agréée sous le code 3193 et réglementée par la Banque Nationale de Belgique (BNB) et l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA).

Le produit est géré par Cover Genius Europe B.V., société enregistrée aux Pays-Bas sous le numéro 73237426, autorisée et réglementée par l'AFM (Autorité des marchés financiers) sous le numéro 12046177.

En sa qualité d'intermédiaire d'assurance, AEU agit en votre nom lors de la conclusion de contrats d'assurance sur le marché et vous conseille exclusivement sur ces accords.

Produit : Assurance contre les dommages accidentels, extension de garantie et assurance contre le vol

Ce document résume les principales informations relatives à cette police d'assurance. Des informations précontractuelles et contractuelles complètes sur le produit sont fournies dans la documentation complète de la police.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Votre produit est couvert pour les dommages accidentels, y compris ceux causés par les intempéries, les liquides, le feu et le vol. Nous couvrons également les dommages causés au produit qui ne sont pas couverts par une garantie existante.



Qu'est-ce qui est assuré ?

- ✓ Dommage accidentel
- ✓ Votre produit assuré est couvert jusqu'à la limite de la couverture pour les dommages accidentels causés par les intempéries, les liquides, les brûlures et une mauvaise manipulation. Les réparations, les remplacements, la livraison, les interventions et l'installation sont couverts jusqu'à la limite de la couverture.
- ✓ Défaillance du produit
- ✓ Votre produit assuré est également couvert lorsque la garantie de votre produit existant ne couvre pas votre demande, soit en raison d'une défaillance du produit qui survient après l'expiration de la garantie du fabricant ou du détaillant, soit en raison d'exclusions liées à la couverture. Vous êtes couvert jusqu'à la limite indiquée sur votre certificat d'assurance.
- ✓ Vol
- ✓ Votre produit assuré est également couvert en cas de vol jusqu'à la limite indiquée dans votre certificat d'assurance. Si votre produit est volé, nous le remplacerons. Les demandes d'indemnisation pour vol doivent être accompagnées d'un rapport de police.
- ✓ **Uniquement applicable aux téléphones mobiles** -
- ✓ **Dépannage** - Pas de franchise.
- ✓ **Dommages accidentels** - 25 € pour les téléphones de moins de 150 € ; 50 € pour les téléphones de plus de 150 €.
- ✓ **Vol** - 50 € pour les téléphones de moins de 150 € ; 75 € pour les téléphones de plus de 150 €.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Toute franchise indiquée sur votre certificat.
- ✗ Tout dommage préexistant, toute usure générale ou tout entretien inadéquat.
- ✗ Tout dommage esthétique.
- ✗ Toute réparation non autorisée et effectuée par notre équipe chargée des sinistres.
- ✗ Si nous organisons la présence d'un prestataire de services pour effectuer une réparation et qu'il ne peut pas accéder à votre produit. Dans ce cas, les frais encourus seront à votre charge.
- ✗ Si vous ne prenez pas les précautions nécessaires pour éviter d'exposer le produit à des dommages liés aux conditions météorologiques (à moins que le produit ne soit fabriqué pour un usage extérieur durable).
- ✗ Si votre produit est couvert par une autre couverture, y compris, mais sans s'y limiter, une garantie du fabricant, une substitution du fabricant, une garantie du distributeur ou une police relative à la maison/contenu de la maison.
- ✗ Frais de réparation, de service, d'inspection, d'entretien, de nettoyage, de modification ou de restauration de routine.
- ✗ Tout sinistre résultant d'une imprudence de votre part, par exemple si votre produit est endommagé ou volé alors que vous l'avez laissé sans surveillance.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

! Vous pouvez demander une indemnisation jusqu'à la limite de couverture indiquée sur votre certificat d'assurance pendant la période de couverture. La protection prend automatiquement fin lorsque vous avez épuisé la valeur maximale de réparation ou lorsque nous vous avons fourni le montant maximal d'appareils de remplacement à la suite d'une réclamation acceptée.

! Votre police prend fin après 3 réparations, quel qu'en soit le coût total, ou après avoir reçu 3 appareils de remplacement au cours d'une période de 12 mois.

! Vous devez être âgé(e) de plus de 18 ans et résider en France métropolitaine, en Corse et en Belgique pour souscrire ce produit d'assurance.



Où suis-je couvert(e) ?

Vous êtes couvert(e) dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

Vous devez faire tout ce qui est en votre pouvoir pour prévenir et réduire tout dommage.

Vous devez nous contacter dès que possible avec tous les détails de tout ce qui peut entraîner un sinistre et nous donner toutes les informations et la documentation que nous demandons.

Vous ne devez pas fournir d'informations fausses ou trompeuses en réponse à une question posée lorsque vous retirez une couverture ou faites une demande d'indemnisation.



Quand et comment dois-je payer ?

En effectuant un paiement unique lors de l'achat de cette police par l'intermédiaire d'Amazon.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Votre couverture prend effet à la date de début de la police indiquée sur votre certificat d'assurance et se poursuit pendant la période indiquée sur votre certificat d'assurance, ou la date à laquelle nous avons réparé votre produit pour la troisième fois, quel que soit le coût total, au cours d'une période de 12 mois ; ou la date à laquelle vous avez reçu le montant maximal de l'appareil de remplacement d'un produit ou un règlement à la suite d'un sinistre accidentel ou d'une panne ; la date à partir de laquelle vous nous informez que vous souhaitez résilier votre police.



Comment puis-je résilier le contrat ?

Vous pouvez résilier votre police à tout moment. Si vous annulez votre contrat dans les 45 jours suivant la date de livraison prévue, vous serez intégralement remboursé, sauf si vous avez fait une demande d'indemnisation.

Dans le cas d'un abonnement mensuel, la dernière redevance mensuelle vous sera remboursée, à moins que vous n'ayez fait une réclamation.

Visitez le site <https://www.xcover.com/account> pour annuler votre protection.

Conditions générales de vente

Veillez lire attentivement ce document

Il définit les conditions dans lesquelles nous, Cover Genius Europe B.V., acceptons d'agir pour nos clients et contient des détails sur nos responsabilités réglementaires et statutaires. Il définit aussi certaine de vos responsabilités, en tant que client. Veuillez nous contacter immédiatement si vous ne comprenez pas un élément de nos conditions de ventes. Les documents relatifs à votre police seront envoyés par e-mail uniquement.

A propos de notre entreprise

Cover Genius Europe B.V. est le courtier d'assurance autorisé et enregistré par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (AFM) pour agir en tant qu'agent dans le domaine de l'assurance non-vie. Notre numéro d'enregistrement à l'AFM est le 12046177 et vous pouvez vérifier cette information sur le registre de l'AFM en visitant leur site web <https://www.afm.nl/en> ou en contactant l'AFM au +31 (0) 20-797 2000. Nous sommes enregistrés auprès de la Chambre de commerce néerlandaise ('KvK). Notre numéro Kvk est 73237426.

Notre adresse

L'adresse enregistrée de Cover Genius est la suivante : Herengracht 420, 1017 BZ Amsterdam. Vous pouvez nous joindre par e-mail sur <https://www.xcover.com/en/contact-us>

Nos produits et services

Nous proposons cette couverture qui convient à ceux qui souhaitent assurer leur produit contre divers risques, tels que les dommages accidentels et les pannes après l'expiration de la garantie du fabricant.

Ce produit répond aux demandes et aux besoins de ceux qui souhaitent acheter la couverture sélectionnée.

Cette couverture est souscrite par Accelerant Insurance Europe SA ("l'assureur"). Nous ne donnons pas de conseils ni ne faisons de recommandations personnelles en rapport avec un quelconque produit d'assurance. Toutefois, nous vous poserons des questions afin de vous fournir un devis, en vous laissant le soin de prendre votre propre décision quant à la manière dont vous souhaitez procéder et si ce produit répond à vos besoins spécifiques en matière d'assurance.

Capacité dans laquelle nous agissons

En organisant votre assurance, nous agissons en tout temps en tant qu'agent de l'assureur.

Notre rémunération

Lorsque nous vous vendons une police, nous recevons une partie de la prime totale.

Divulgation

Il est très important que les informations qui nous sont fournies lors de la souscription d'une police, lorsque nous remplissons un formulaire de demande d'indemnisation et que nous donnons des déclarations à l'assureur, soient correctes. Si une police est souscrite, ou si un formulaire ou une déclaration est rempli en votre nom, il est de votre responsabilité de vérifier que les réponses données à toutes les questions sont véridiques et complètes. Il vous est conseillé de conserver des copies de toute correspondance que vous nous envoyez ou que vous adressez directement à l'assureur.

Primes d'assurance

Nous collectons et détenons les primes d'assurance en tant qu'agent de l'assureur.

Frais administratif

Il peut y avoir des frais d'administration à payer pour la gestion de votre police. Veuillez vérifier votre certificat d'assurance pour plus de détails.

Devis

Sauf indication contraire, tous les devis fournis pour de nouvelles assurances sont valables uniquement au moment du devis.

Droit d'annulation

Vous pouvez résilier votre police à tout moment. Si vous annulez votre police dans les 45 jours précédant la date de livraison prévue, vous recevrez un remboursement intégral.

Traiter nos clients justement

Nous nous efforçons de fournir un service de première classe à tout moment, et sommes heureux de recevoir les commentaires et retours de nos clients. Si, pour une raison quelconque, vous estimez que notre service n'est pas à la hauteur de vos attentes, veuillez nous en informer.

Procédure de plainte

S'il arrive que nous ne répondions pas à vos attentes, nous nous engageons à traiter toute plainte de manière approfondie et professionnelle. Si vous souhaitez déposer une plainte concernant la vente de votre assurance, veuillez nous contacter de la manière suivante :

Si vous avez une plainte à formuler concernant votre politique, veuillez nous envoyer un courriel à complaints@xcover.com. Nous répondrons dans les 5 jours. Pour de plus amples informations, veuillez lire la section relative aux plaintes dans le libellé de la police.